

Présidence de M. Olivier Destrebecq, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 35.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «*Mise en place de l'Agence de la dette*»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Depuis pas moins de six ans, les ministres du Budget de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles évoquent la création d'une agence de la dette. Si M. Antoine souhaitait une institution commune aux deux entités fédérées, vous avez depuis lors affirmé votre volonté de la dissocier. Des synergies ne seraient-elles pourtant pas envisageables entre les deux entités? Des consultations formelles sont-elles prévues? Lors de votre dernière communication officielle sur ce sujet, en avril 2017, vous aviez déclaré vouloir créer cette agence *sui generis* et lui donner un cadre et des procédures spécifiques. Qu'entendez-vous par là? Avez-vous des précisions à nous donner sur ce statut juridique?

Les premières opérations étaient prévues pour janvier 2018, où en sommes-nous aujourd'hui? Avez-vous rencontré des difficultés pour la mise en place de l'agence? Si oui, lesquelles? Les premières opérations passées au nom de cette agence se sont-elles bien déroulées? Cette agence a reçu de nouvelles compétences et se différencie ainsi de l'ancienne Direction générale du Budget et des Finances, mais ses compétences ne pouvaient être réellement effectives sans le recrutement de personnel. Est-il terminé? Concrètement, quelles sont les différences entre les deux institutions au niveau de la gestion de la dette? Sachant que cette agence est également conservée au sein du Ministère, quelle est donc sa plus-value?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Si nous pouvons avancer avec la Région, nous le faisons. Mais si l'une des parties n'en a pas la volonté, il n'est pas nécessaire de s'attendre l'un l'autre. C'est pourquoi de notre côté, nous avons avancé. L'Agence de la dette est sur les rails, en effet, puisqu'au fil des ans, l'ancienne direction de la dette s'est adaptée au cadre particu-

lier nécessaire pour être efficace sur les marchés financiers, notamment suite aux spécificités de la loi sur les marchés publics pour la gestion des emprunts ou au besoin de procédures décisionnelles extrêmement courtes entre l'administration et moi-même pour la conclusion des emprunts. Depuis mon arrivée à ce poste, quasiment tous les emprunts sont signés le jour même ou dans l'heure à laquelle ils arrivent sur mon bureau. Même s'il n'y avait pas de problème, il était bon de simplifier les procédures.

Pour suivre et optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le gouvernement a fait évoluer la direction de la dette vers une agence communautaire de la dette, conservée au sein de la Direction générale du Budget et des Finances et sous son autorité. L'objectif étant non seulement de réduire les coûts de fonctionnement, mais aussi de conserver une cohérence globale des gestions budgétaire et financière. L'Agence de la dette est orientée vers le marché. La stratégie choisie a été de renforcer l'équipe chargée de la gestion de la dette en posant des procédures et un cadre adaptés lui permettant d'être plus efficace dans les délais d'exécution et de pouvoir élargir son champ d'action. La stratégie financière vis-à-vis des investisseurs se résume en ces quatre mots-clés: communication, transparence, souplesse et réactivité. Cette stratégie a donc été renforcée pour que les financements de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient assurés, chaque année, au meilleur coût et à moindre risque.

Venons-en au cadre et aux procédures adoptés par l'Agence de la dette dans le but de s'adapter rapidement à l'évolution des marchés financiers. Ceux-ci visent, d'une part, à disposer de procédures particulièrement souples et rapides permettant la réactivité nécessaire pour saisir des opportunités de financement pour organiser plus simplement des *road shows*, en lien ou non avec des emprunts attendus, ou encore pour participer à des rencontres avec des investisseurs, souvent organisées à l'étranger. D'autre part, ils devront permettre l'emploi d'outils spécifiques, notamment en termes d'informations financières, notamment fournies par les agences Bloomberg et Reuters, afin de pouvoir suivre en temps réel l'évolution des taux d'intérêt et de connaître les dernières informations financières utiles. Il s'agit également d'offrir aux agents la possibilité de se former de façon professionnelle et régulière à l'utilisation de ces outils et de posséder les dispositifs permettant de répondre aux obligations légales de plus en plus complexes de l'Institut des Comptes nationaux, de la Banque nationale de Belgique et de l'office de statistique de l'Union européenne. J'avais suggéré la création d'un outil de promotion de l'Agence de la dette identique à celui de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC); ce sera fait. Je profite de l'occasion

pour vous signaler que je ne connais pas encore le nombre de parlementaires qui ont envoyé leurs demandes de plaquettes publicitaires de l'ETNIC. Je communiquerai cette liste au président de cette commission dès que je l'aurai reçue.

J'en viens au recrutement: les nouvelles compétences attribuées à l'Agence de la dette nécessitaient des agents supplémentaires, dont un juriste spécialisé en droit bancaire et financier. L'ancienne direction de l'Agence de la dette était composée de quatre membres, dont le directeur. Sachant qu'un agent a été débauché par le ministre wallon du Budget pour son cabinet, le gouvernement a décidé de recruter trois personnes fin 2017; celles-ci entameront leur activité au sein de l'agence dans le courant du premier trimestre de 2018. Ces recrutements permettront de faire face à l'augmentation du stock de la dette à gérer, à la complexification de la gestion financière de ces dernières années ainsi qu'à d'autres tâches importantes confiées auparavant à des consultants. En outre, le service d'aide permet de répondre aux questions ayant trait aux marchés financiers. Il comprend par exemple une aide à l'élaboration de cahiers des charges pour les opérations financières du Ministère, notamment pour la Direction générale des Infrastructures. Le renforcement de l'équipe permet également, d'une part, d'intensifier la communication vers les partenaires effectifs et potentiels, notamment par la poursuite de l'organisation de *road shows* et donc le déplacement plus régulier, y compris à l'étranger, des membres de l'agence. D'autre part, il permet également de suivre et d'utiliser au mieux les évolutions de la technologie de la communication et de poursuivre en continu la mise à jour et l'amélioration du site web afin d'assurer des aspects spécifiques à la gestion de la trésorerie et de la dette.

Les opérations de financement à long terme qui ont été réalisées par l'agence depuis le 1^{er} janvier 2018 sont les suivantes: sept emprunts, pour un montant total de 130 millions d'euros et d'une durée moyenne de plus de vingt ans, ont été passés, à un taux moyen pondéré de 1,6 %. Les trois quarts de ces financements ont été réalisés auprès d'assureurs allemands. La rapidité de réaction de l'agence et du ministre est particulièrement importante à leurs yeux.

Précisons également qu'au vu des prévisions de trésorerie annonçant un solde créditeur au 31 décembre 2018 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, une opération de placement à très court terme pour la période du 29 juin 2017 au 2 janvier 2018 a été réalisée par l'Agence de la dette auprès de son homologue de l'Agence fédérale de la dette pour un montant de 267 millions d'euros. Comme il s'agit d'un placement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers une entité S3, il a pu dès lors être mis en déduction de la dette belge. Il s'agit à notre connaissance d'une première en Belgique. Cette opération, qui démontre la loyauté fédérale

de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a permis d'améliorer le ratio d'endettement du royaume, au profit de toutes les entités belges, à concurrence de 267 millions d'euros.

Enfin, dans la foulée d'un *road show* non lié à une opération financière spécifique organisé à Paris les 11 et 12 janvier 2018, plusieurs négociations ont été entamées par l'agence pour des montants parfois importants et des durées conformes à l'échéancier de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, à côté de l'Agence de la dette, un Comité du trésor se réunit deux fois par an pour s'assurer du contrôle de la gestion de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Monsieur le Ministre, je note bien que cette agence de la dette est sur les rails et que si tout n'est pas encore au point aujourd'hui, l'engagement de personnel complémentaire permettrait de compléter l'équipe pour la fin de ce premier trimestre 2018. Je vois que vous avez adopté une procédure plus souple et plus rapide afin d'être plus réactif. Les premières opérations réalisées en 2018 montrent déjà l'efficacité de son fonctionnement. Vous avez évoqué un outil de promotion: ne vous méprenez pas, nous sommes toujours très intéressés par toute information complémentaire. Enfin, votre ambition de travailler de concert avec le gouvernement de la Région wallonne se heurterait à une absence de volonté. Mais j'imagine que vous parliez de l'ancien gouvernement. Le nouveau est peut-être intéressé par une collaboration.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – La mauvaise volonté n'était pas présente dans le chef du prédécesseur de M. Crucke, ni d'ailleurs dans le chef de ce dernier. Mais à force de s'attendre l'un l'autre, il est venu un moment où nous nous sommes dit que nous avancerions chacun de notre côté pour que cela fonctionne. J'ai ainsi finalisé l'Agence de la dette en Communauté française et M. Crucke a engagé dans son cabinet son ancien sous-directeur pour mettre en place une agence de la dette en Région wallonne. L'essentiel est que cela se fasse.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je rebondis sur vos dernières paroles: l'essentiel est que cela se fasse pour amener une plus-value de la gestion de la dette, que ce soit en Région wallonne ou en Communauté française.

(M. Bruno Lefebvre, vice-président, prend la présidence)

1.2 Question de M. Olivier Destrebecq à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Suivi de la résolution "Crowdfunding"»